



Vigie des situations d'écllosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires



Pour des milieux de travail en santé
Réseau de santé publique
en santé au travail

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 44, du 25 au 31 octobre 2020

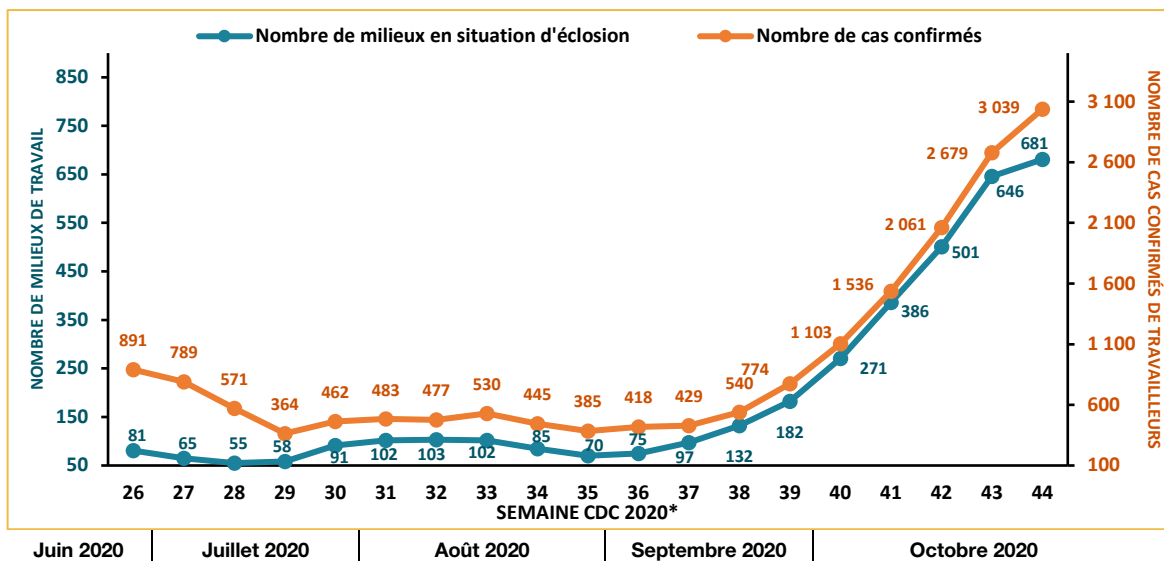
Le 6 novembre 2020

Précisions importantes

- Les rapports hebdomadaires donnent un portrait d'une partie des milieux de travail affectés par la COVID-19. Seuls les milieux en situation d'écllosion, donc avec au moins deux cas confirmés ou plus, sont considérés dans la vigie. Les cas de travailleurs infectés non associés à une situation en écllosion ne sont donc pas rapportés. En outre, certaines situations d'écllosion dans les restaurants et les gyms peuvent ne concerner que la clientèle : ces situations ne sont pas rapportées dans cette vigie.
- En raison de la définition d'écllosion utilisée, certains milieux de travail reconnus en situation d'écllosion ne sont pas nécessairement les milieux d'acquisition de la COVID-19. En effet, la présence au travail d'employés infectés, sans égard au lieu d'acquisition de leur infection, permet d'identifier une situation qu'il faut surveiller de près, tant dans l'entreprise elle-même que pour son secteur d'activité au niveau national.

👁️ Le coup d'œil national

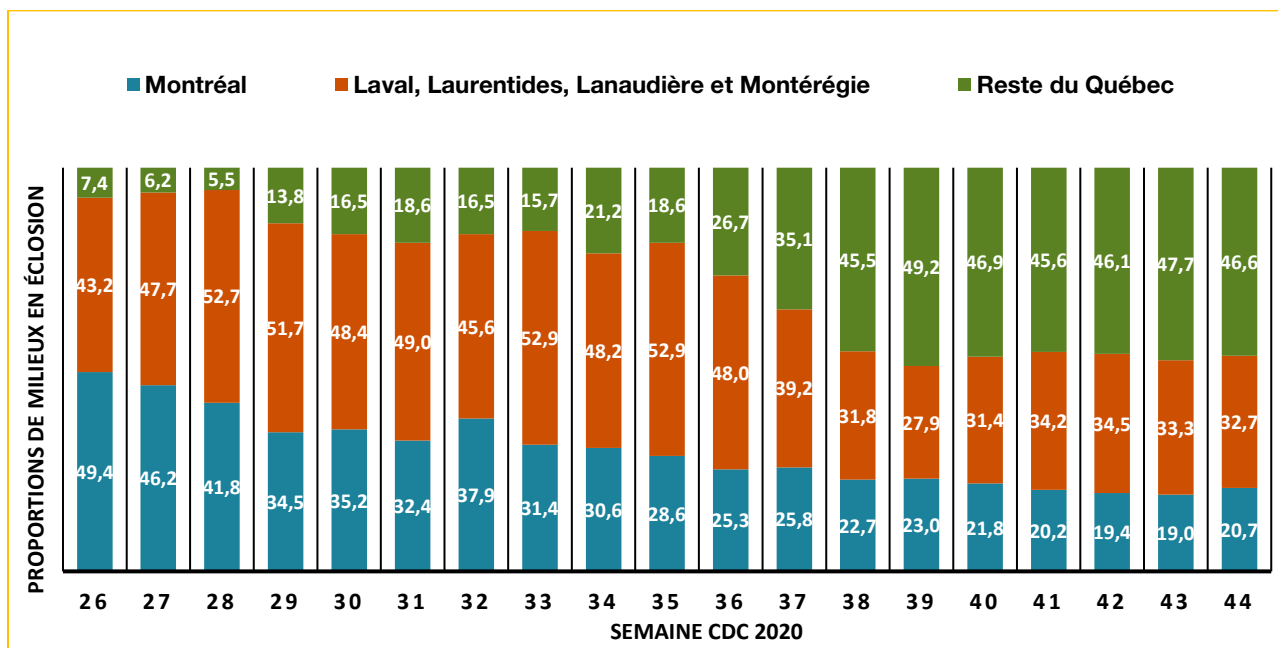
- ▶ Dans le cadre de la deuxième vague de la pandémie de COVID-19, un plus grand nombre de milieux de travail sont en situation d'écllosion. C'est la huitième semaine consécutive qui affiche une **hausse** tant du **nombre de milieux de travail** en situation d'écllosion que du **nombre de cas confirmés** de travailleurs dans ces situations. Les hausses observées sont toutefois moindres que celles des dernières semaines.
- ▶ Après le retrait des écllosions terminées et l'ajout des nouvelles écllosions à celles en cours, le nombre de milieux est passé de 646 à 681 (+ 35, soit + 5,4 %) et le nombre de cas confirmés, de 2 679 à 3 039 (+ 360, soit + 13 %). Un léger ralentissement de la hausse semble se dessiner, mais il est trop tôt pour l'affirmer avec certitude. Ce ralentissement est possiblement lié à la fin de plusieurs écllosions et aux mesures gouvernementales en place. Cependant, les hausses demeurent importantes dans certaines régions.



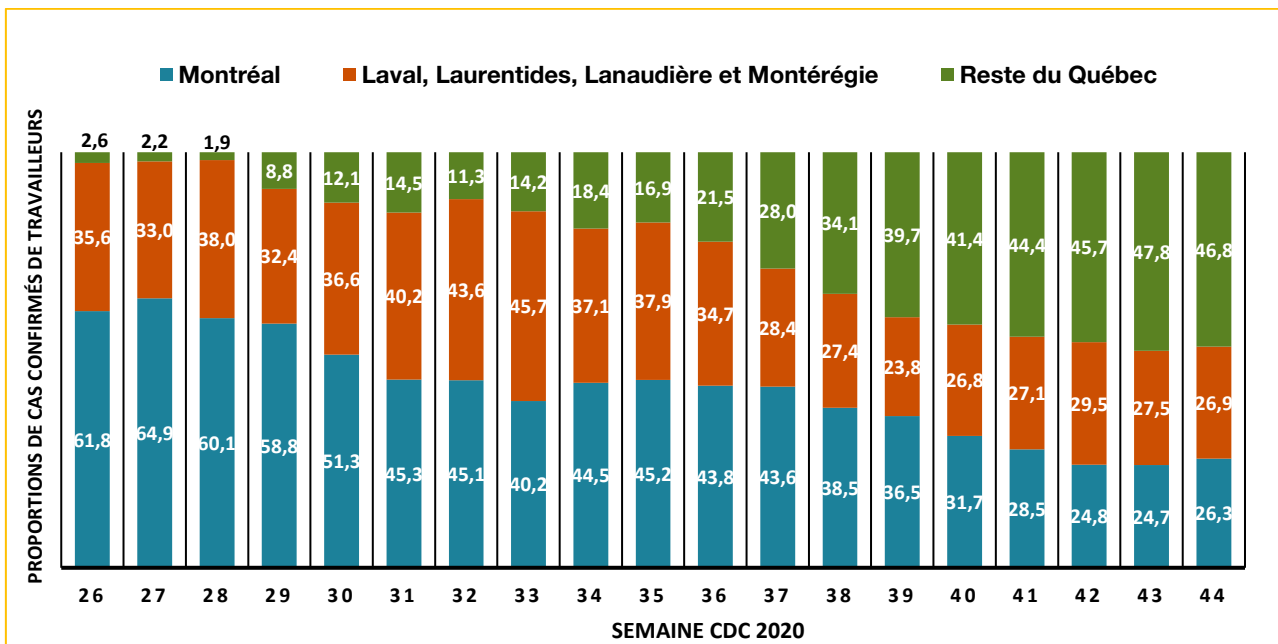
* Voir annexe pour les dates exactes.

- ▶ La part des milieux en situation d'éclosion hors de Montréal et de ses régions limitrophes a peu changé par rapport à la semaine dernière. Par contre, on note une légère augmentation pour la région de Montréal (+ 2 %).
- ▶ La proportion de cas confirmés de travailleurs à l'extérieur de Montréal et ses régions limitrophes est toujours importante, à 47 %.

Proportion de milieux en situation d'éclosion
Comparaison de Montréal avec les régions limitrophes et le reste du Québec, semaines CDC 26 à 44



Proportion de cas confirmés de travailleurs dans les situations d'éclosion
Comparaison de Montréal avec les régions limitrophes et le reste du Québec, semaines CDC 26 à 44



- ▶ On observe une baisse du nombre de nouvelles éclosions par rapport à la semaine passée (158 c. 215, - 27 %).
- ▶ Tout comme la semaine dernière, un grand nombre des nouvelles éclosions sont survenues dans les secteurs du commerce de détail et de l'industrie manufacturière (69 milieux – 226 cas).
- ▶ Cinq nouveaux milieux en situation d'éclosion incluent neuf cas ou plus : une industrie d'abattage et conditionnement de la viande (26 cas), une industrie de produits de boulangerie (12 cas), une industrie de meubles en bois (9 cas), un manège militaire (15 cas) et un club-bar social (9 cas).

Nouvelles éclosions		N. total milieux	N. total cas
Division économique	Détails (Nombre de milieux)	158^a	490
Commerce de détail	Épiceries-boucheries (n = 8); commerce d'alimentation spécialisée (n = 3); pharmacies (n = 1); magasins de produits divers (chaussures, vêtements, meubles et accessoires d'ameublement de maison) (n = 6); concessionnaires d'automobiles-réparation, pièces et accessoires (n = 9); magasin de marchandises diverses (magasin à bas prix, friperies) (n = 6); bijouteries (n = 2); magasin-entrepôt (n = 1); matériaux de construction (n = 1); boulangerie (bureau d'administration) (n = 1)	38	95
Industrie manufacturière	Abattage et conditionnement de la viande et de la volaille (n = 3; 40 cas); pain et produits de boulangerie (n = 4); produits de la viande (n = 4); autres produits alimentaires (n = 2); fibres synthétiques (n = 2); produits en bois (n = 3); produits électriques et électroniques (n = 4); diverses industries (produits laitiers, produits en plastique, impression commerciale, transformation des métaux, produits métalliques, produits chimiques, produits orthopédiques, produits en tôles (réservoir) (n = 9)	31	131
Commerce de gros	Produits alimentaires divers (n = 2); articles de quincaillerie, matériel de plomberie et de chauffage et matériaux de construction (n = 4); machines, matériel et fournitures (vente-location-réparation machineries lourdes, location d'outils, produits médicaux) (n = 4); produits de plastique (n = 1); produits pétroliers (n = 1)	12	37
Construction	Entrepreneurs spécialisés (électricité, plomberie, renforcement de béton à l'acier, maçonnerie, chauffage-climatisation, tôlerie) (n = 7); construction résidentielle (n = 4)	11	26
Services aux entreprises	Services de location de personnel (n = 3); agence de publicité (n = 1); services-conseils (architecture, arpentage, génie manufacturier) (n = 3); comptabilité et droit (n = 3)	10	21
Transport et entreposage	Service de camionnage de marchandises (n = 3); services relatifs aux transports (aériens, transports en commun) (n = 3); entretien des routes (n = 1); entrepôt (n = 1); transport écolier (n = 1)	9	26
Services de santé et services sociaux	Centre de travail adapté (n=1), services de maintien à domicile (n = 2; 11 cas); cliniques médicales (physiothérapie, chiropractie) (n = 2); services d'ambulance (n = 1); organismes d'entraide (n = 3)	9	26
Restauration	Restaurants	9	19
Services gouvernementaux	Administrations : fédérale (forces armées) (n = 1; 15 cas); locale (polices, pompiers, services administratifs) (n = 5)	6	38
Services de divertissement et de loisirs	Centre sportif (n = 1) club sportif (n = 1); orchestre (n = 1) troupe de cirque (n = 1), club-bar social (n = 1; 9 cas)	5	23
Agriculture et services relatifs à l'agriculture	Élevage (vaches, volailles) (n = 2); culture (céréales, fruits et légumes) (n = 2)	4	11
Autres services	Extermination (n = 1), Entreprises de services relatifs aux bâtiments et aux habitations (n = 2); aides-domestiques (n = 1)	4	12
Intermédiaires financiers	Banques et caisses	3	6
Activités diverses		7	19

^a En raison des délais associés aux enquêtes dans quelques régions, certaines des nouvelles éclosions ont plutôt débuté au cours des semaines précédentes.

- En ce qui a trait aux cas qui se sont ajoutés aux éclosions en cours, trois milieux se démarquent, soit un abattoir de viande (+ 42 cas), un service de buanderie (+ 40 cas) et une industrie de produits électriques (+ 17 cas).

Nouveaux cas dans des éclosions en cours (actives)^a		N. total milieux	N. total cas
Division économique	Détails (Nombre de milieux)	85	262
Industries manufacturières	Entreprises d'abattage et de conditionnement de la viande (n = 6; 50 cas); produits laitiers (n = 2); pain et produits de boulangerie (n = 2); produits alimentaires divers (charcuterie, viandes...) (n = 3); produits en bois (n = 2); produits en papier (n = 2); transformation des métaux (n = 3); fabrication de produits métalliques (n = 4); produits électriques et électroniques (n = 2 : 21 cas); produits minéraux non métalliques (ciment, argile, granit) (n = 3); diverses entreprises manufacturières (n = 4)	33	121
Transport et entreposage	Service de camionnage de marchandises (n = 2; 9 cas); transports (aérien, autobus, administration portuaire) (n = 6); entretien des routes (n = 1); service expédition (n = 2)	11	26
Services aux entreprises	Agence de publicité (n = 1); services de laboratoire biomédical (n = 2); agence de sécurité (n = 2); service de buanderie (n = 1; 40 cas); services divers (opérations transports, comptabilité) (n = 2)	8	55
Commerces de détail	Épiceries-boucheries (n = 3); dépanneur (n = 1); pharmacie (n = 1); magasins de vêtements (n = 1); concessionnaire d'automobiles (n = 1); détaillant d'articles variés (n = 1)	8	12
Commerces de gros	Produits alimentaires (noix-fruits séchées, autres) (n = 2); véhicules, pièces et accessoires (n = 1); produits de rénovation et matériaux de construction (n = 2); diverses machines, matériel et fournitures pour l'industrie audio-visuelle n = 1)	6	10
Agriculture et services relatifs à l'agriculture	Culture de céréales; élevage de porcs; service vétérinaire; entreprise de ramassage de volaille	4	7
Services gouvernementaux	Administrations : provinciale (palais de justice et ministère, fédérale (forces armées) et locale (police)	4	4
Restauration	Restaurants	2	13
Intermédiaires financiers	Banques	2	4
Activités diverses		7	10

^a Dans 85 des 523 éclosions déjà en cours pour la semaine CDC 44, de nouveaux cas confirmés se sont ajoutés.

- Les secteurs avec le plus de milieux de travail en situation d'éclosion, cumulés depuis la mi-juin (semaines CDC 25 à 44, 2020), sont les suivants :

Industries manufacturières, en particulier les industries de l'abattage et du conditionnement de la viande	251	Construction, particulièrement le secteur de promotion et construction de maisons individuelles	92
Commerces de détail, notamment les épicerie-boucheries	234	Commerces de gros, en particulier les commerces de produits alimentaires	82
Hébergement et restauration, principalement les restaurants	144	Services aux entreprises, essentiellement des bureaux d'avocats, de comptables et de services-conseils	80
Autres services, notamment les services de divertissements et de loisirs	98	Nombre total de milieux de travail différents touchés entre les semaines 25 et 44	1 253

- À part l'augmentation du nombre de milieux dans chaque secteur, cette distribution est relativement identique à celle de la semaine précédente.
- En outre, depuis le début de la vigie (mi-juin 2020), on comptabilise 28 milieux en situation d'éclosion avec 20 cas de travailleurs confirmés et plus. Ils se déclinent ainsi :

Secteur d'activité	Nombre de milieux
Industries manufacturières : <ul style="list-style-type: none"> - Abattage et conditionnement de la viande (n = 6) - Équipement pour le transport aérien (n = 2) - Produits alimentaires (n = 2) - Produits en ferro-alliage et laminage d'aluminium (n = 2) - Gros appareils (électriques ou non) 	13
Commerces de gros : <ul style="list-style-type: none"> - Produits alimentaires (n = 2) - Viande et produits de la viande - Rebut et matériaux de récupération 	4
Services aux entreprises : <ul style="list-style-type: none"> - Services de location de personnel - Services de sécurité et d'enquêtes - Emballages spécialisés pour l'alimentaire - Services d'entretien et de nettoyage d'immeubles 	4
Commerces de détail : <ul style="list-style-type: none"> - Épicerie-boucherie - Entreprises de vente directe dans le domaine alimentaire - Marchandises diverses 	3
Agriculture et services relatifs à l'agriculture : <ul style="list-style-type: none"> - Élevage de volaille - Autres services relatifs à l'élevage 	2
Transports : <ul style="list-style-type: none"> - Transports en commun urbains 	2
Total depuis la semaine 25	28

- Depuis la mi-juin (semaines CDC 25, 2020), selon le secteur d'activité, les milieux de travail où au moins deux situations d'éclosion ont été recensées sont les suivants :

Secteur d'activité	Nombre de milieux
Autres industries manufacturières : <ul style="list-style-type: none"> - Équipement pour le transport aérien (n = 2) - Pièces et accessoires en matière plastique (n = 2) - Produits en matière plastique (n = 2) - Produits en ferro-alliage (n = 1) - Usinage de pièces (n = 1) - Gros appareils électriques (luminaires) (n = 1) - Produits pharmaceutiques et des médicaments (n = 1) - Produits orthopédiques (n = 1) 	11
Commerces de détail : <ul style="list-style-type: none"> - Meubles de maison (avec appareils ménagers et accessoires d'ameublement) (n = 3) - Boucheries (n = 2) - Épicerie - Magasin-entrepôt (n = 2) - Magasin à bas prix - Entreprises de vente directe dans le domaine alimentaire (légumes) 	10
Industries des aliments : <ul style="list-style-type: none"> - Produits alimentaires divers (viandes, légumes...) (n = 3) - Conserveries de fruits et de légumes - Industrie des biscuits - Industrie du pain et des autres produits de boulangerie* 	6
Transports : <ul style="list-style-type: none"> - Camionnage (n = 2) - Transports en commun urbains* - Autres services relatifs aux transports (travaux publics) 	4
Services aux entreprises : <ul style="list-style-type: none"> - Services de sécurité et d'enquêtes (n = 2) - Services d'entretien et de nettoyage d'immeubles 	3
Entreposage : <ul style="list-style-type: none"> - Services d'entreposage 	3
Agriculture <ul style="list-style-type: none"> - Culture de céréales - Culture en serre 	2
Commerces de gros : <ul style="list-style-type: none"> - Fabricant de produits alimentaires 	1
Construction : <ul style="list-style-type: none"> - Construction résidentielle 	1
Intermédiaires financiers : <ul style="list-style-type: none"> - Banque 	1
Services sociaux : <ul style="list-style-type: none"> - Centre de travail adapté 	1
Services de divertissements et de loisirs <ul style="list-style-type: none"> - Parc d'attractions 	1
Total depuis la semaine 25	44

* Milieux de travail avec trois situations d'éclosion depuis la mi-juin 2020.

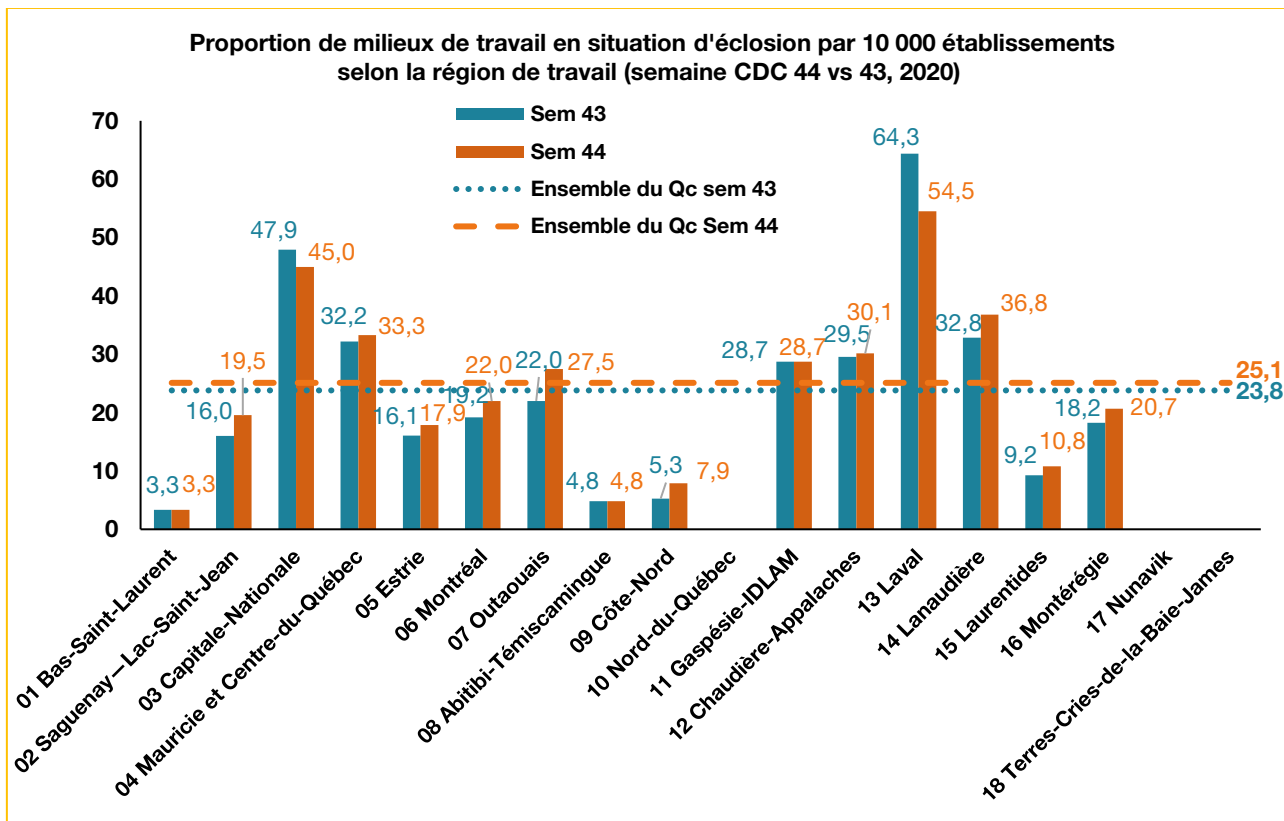
Le coup d'œil régional

- ▶ Les régions du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James sont toujours les seules épargnées par les éclosions en milieu de travail. Parmi les 16 régions affectées, une seule n'a pas de nouvelles éclosions cette semaine.
- ▶ Globalement, la hausse du nombre de milieux et de cas est moins prononcée, probablement en lien avec la fin de plusieurs éclosions, et la fermeture de certains milieux de travail (restos, bars, gym).
- ▶ À titre de rappel, en raison des délais associés aux enquêtes dans quelques régions, une partie des nouvelles éclosions comprennent certaines ayant réellement débuté au cours des semaines précédentes.

Région	Semaine actuelle (25 au 31 octobre 2020)				Variations avec la semaine précédente		Depuis le 14 juin	
	Nombre de							
	Milieux	Cas	Nouvelles éclosions	Nouveaux cas ^a	Milieux	Cas		Total de milieux (sem CDC 25 à 44)
01 Bas-Saint-Laurent	3	14	1	4	=	↑ (1)	16	
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	22	95	6	21	↑ (4)	↑ (17)	33	
03 Capitale-Nationale	106	361	17	61	↓ (7)	↓ (22)	168	
04 Mauricie et Centre-du-Québec	61	298	9	92	↑ (2)	↑ (64)	82	
05 Estrie	30	177	9	41	↑ (3)	↑ (27)	58	
06 Montréal	141	799	48	246	↑ (18)	↑ (137)	318	
07 Outaouais	25	75	6	18	↑ (5)	↑ (11)	40	
08 Abitibi-Témiscamingue	3	9	0	0	=	=	5	
09 Côte-Nord	3	7	1	3	↑ (1)	↑ (3)	5	
10 Nord-du-Québec	2	6	1	2	=	↓ (4)	3	
11 Gaspésie-IDLAM	14	47	3	12	=	↑ (2)	19	
12 Chaudière-Appalaches	48	334	6	59	↑ (1)	↑ (43)	60	
13 Laval	61	273	6	42	↓ (11)	↑ (1)	105	
14 Lanaudière	56	184	16	62	↑ (6)	↑ (38)	93	
15 Laurentides	21	67	5	13	↑ (3)	↑ (9)	46	
16 Montérégie	85	293	24	76	↑ (10)	↑ (33)	202	
17 Nunavik	0	0	0	0	=	=	0	
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	0	0	0	0	=	=	0	
Ensemble du Québec	681	3 039	158	752	↑ (35)	↑ (360)	1 253	

^a Les nouveaux cas regroupent les cas des nouvelles éclosions et des éclosions en cours.

- ▶ Concernant la proportion de milieux de travail en situation d'éclosion, il y a maintenant sept régions qui se situent au-dessus de la moyenne provinciale (25,1 milieux par 10 000 établissements). La région de l'Outaouais s'est ajoutée aux six régions de la semaine dernière.
- ▶ La situation demeure relativement stable depuis la semaine passée, avec une seule région ayant eu une hausse importante, soit l'Outaouais (25 % de 22 à 27,5 milieux par 10 000 établissements), et deux régions ayant vu leur proportion diminuer, soit Capitale-Nationale et Laval.



Note : le dénominateur ayant servi au calcul des proportions correspond au nombre total d'établissements dans chaque région, tiré du SISAT. Ce nombre est mis à jour chaque semaine. Du fait que ce dénominateur inclut certains établissements non couverts par la présente vigie, les proportions rapportées sous-estiment la situation réelle. Cependant, la proportion d'établissements associés aux secteurs non couverts par la vigie est assez similaire entre les régions.

Aucune proportion n'est présentée pour la région du Nord-du-Québec, malgré la présence de 6 cas confirmés dans une éclosion, en raison de l'absence d'un dénominateur (nombre d'établissements).



Construction : chantiers et entreprises

- ▶ Le nombre de chantiers avec des situations d'éclosion reste stable comparé à la semaine précédente (n = 10). Pour la deuxième semaine consécutive, deux nouveaux chantiers se sont ajoutés, alors que deux ont pris fin. La distribution régionale des chantiers change peu. Ainsi, cinq chantiers sont localisés dans la région de la Capitale-Nationale, trois à Montréal, un en Montérégie et un chantier en Mauricie et Centre-du-Québec. On recense un total de 47 cas de travailleurs confirmés COVID-19 dans l'ensemble de ces chantiers, soit un nombre de cas identique à la semaine précédente (CDC 43).
- ▶ Distribution du nombre d'entreprises distinctes impliquées dans les situations d'éclosion :

N. d'entreprise(s) distincte(s) impliquée(s) dans une situation d'éclosion	N. de chantiers de construction	N. de cas sur ces chantiers
1	3	8
2	1	2
3	2	13
6	1	17
Non précisé, non disponible	3	7
TOTAL	10	47

- ▶ Le nombre de chantiers et de travailleurs pourrait être sous-estimé en raison de la difficulté à bien cerner l'ensemble de ces lieux de travail et à bien comptabiliser les cas confirmés de travailleurs sur les chantiers d'une région, certains cas pouvant aussi provenir d'entreprises de régions avoisinantes.
- ▶ Par ailleurs, selon l'adresse civique de l'entreprise, les données sont plus complètes. La vigie révèle que 56 entreprises de construction (56/681 : 8,2 %), réparties dans 11 régions, avaient deux travailleurs infectés ou plus, pour un total de 185 travailleurs (185/3 039 : 6,1 %). Les entreprises touchées sont : 22 entrepreneurs généraux (+ 1) avec 59 cas (- 4), 33 entrepreneurs spécialisés (+ 2) avec 124 cas (+ 9), ainsi qu'une entreprise de services dont le nombre de cas est resté stable (tableau 8, secteurs 40, 42 et 44).

Activités des entreprises selon leur grand groupe d'activités	N. de milieux	N. de cas confirmés
40 - Entrepreneurs généraux	22	59
▶ Secteur résidentiel	18	46
▶ Travaux de génie	3	11
▶ Lignes de transmission d'énergie ou télécommunications	1	2
42 - Entrepreneurs spécialisés	33	124
▶ Électricité	8	40
▶ Plomberie	7	18
▶ Autres travaux spécialisés	4	16
▶ Coulage et finition du béton	3	8
▶ Vitrierie	1	13
▶ Installation des ascenseurs et des escaliers mécaniques	2	8
▶ Tôlerie et autres travaux sur conduites	1	4
▶ Réfrigération commerciale	1	3
▶ Coffrage	1	3
▶ Renforcement du béton à l'acier	1	3

Activités des entreprises selon leur grand groupe d'activités	N. de milieux	N. de cas confirmés
▶ Travaux de maçonnerie	1	2
▶ Isolation thermique	1	2
▶ Installation chauffage par fluide caloporteur et climatisation	1	2
▶ Pose de bardeaux de toiture	1	2
44 - Autres services relatifs à la construction	1	2
▶ Entreprise de services	1	2

Faits saillants

- ▶ On compte 158 nouveaux milieux de travail en situation d'éclosion parmi les 681 répertoriés cette semaine et 123 situations d'éclosion ont pris fin.
- ▶ Ces 158 nouveaux milieux de travail ont généré 490 nouveaux cas. De plus, dans 85 milieux de travail avec une situation d'éclosion déjà en cours, 262 cas se sont ajoutés au cours de la semaine, pour un total de 752 nouveaux cas, comparé à 881 la semaine dernière.
- ▶ La proportion de milieux en situation d'éclosion avec trois cas et plus a augmenté cette semaine (54 % c. 52 % la semaine dernière) (figure 3). Cette augmentation est principalement due à la hausse du nombre de milieux avec cinq cas et plus.
- ▶ On compte 46 milieux en situation d'éclosion avec 10 cas confirmés de travailleurs et plus (tableau 4).
- ▶ À noter que dans les nouvelles éclosions, une part toujours importante ne comporte que deux cas confirmés (63 % ou 99/158) (données non présentées).
- ▶ Pour neuf nouveaux milieux en situation d'éclosion, il s'agit d'une deuxième situation d'éclosion alors que pour un milieu, il s'agit de la 3^e situation. Depuis le début de la vigie (mi-juin), 44 milieux ont eu plus d'une situation d'éclosion (tableau 12).
- ▶ Il y a une hausse importante de cas confirmés de travailleurs dans l'industrie des aliments (422 c. 283 cas, + 49 %), la grande majorité provenant du secteur de l'abattage et conditionnement de la viande (tableau 6).
- ▶ En ce qui a trait au secteur de l'abattage et conditionnement de la viande, depuis la mi-juin, 26 milieux de travail ont été en situation d'éclosion, soit 506 cas confirmés de travailleurs au total. L'application des mesures sanitaires recommandées reste un enjeu quotidien pour ces milieux.
- ▶ En comparant les semaines CDC 43 et 44, cinq grands groupes d'activités (neuf, la semaine dernière), présentent une augmentation de 20 cas et plus, pour un total de 286 cas confirmés (tableau 9). Ces augmentations s'observent dans le groupe des industries des aliments (+ 139), les services aux entreprises (+ 54), les services de transports (+ 45), l'industrie des produits électriques et électroniques (+ 227) et dans les services de divertissements et de loisirs (+ 22) (tableau 9). Les deux nouveaux groupes d'activité par rapport à la semaine dernière sont ceux des services aux entreprises et ceux des divertissements et loisirs.

Contexte

- ▶ Ce rapport s'insère dans la vigie nationale de cas de COVID-19 réalisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, en lien avec le suivi de la pandémie.
- ▶ Cette vigie répond au besoin du Directeur national de santé publique de suivre les éclosions de COVID-19. Elle se limite aux milieux de travail, autres que les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires.
- ▶ Le présent rapport fait état de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 dans les milieux de travail affectés, selon la [définition d'éclosions](#) retenue en santé au travail, pour la vigie nationale. Ce portrait porte sur le nombre de milieux de travail en situation d'éclosion, de même que sur le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans ces milieux.

Méthode

Voir l'annexe pour les précisions sur la méthode ainsi que sur l'interprétation et les limites.

Résultats

Portrait sommaire des éclosions de COVID-19 dans les milieux de travail pour la semaine du dimanche 25 octobre au samedi 31 octobre 2020 (semaine n°44 des Centers for Disease Control and Prevention–CDC)

Tableau 1 Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et nombre total de cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, semaine CDC 44, 2020

Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
N = 681	N = 3039
<ul style="list-style-type: none"> ▶ 16 régions avec des milieux en situation d'éclosion ▶ 2 régions n'ont pas de milieux en situation d'éclosion 	
▶ Nombre total de régions ayant fourni des données pour la date de tombée : 18 sur 18	

Tableau 2 Régions sociosanitaires les plus touchées selon le nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion et le nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion, semaine CDC 44, 2020

Région sociosanitaire	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
	N (%*)	
06 – Montréal	141 (20,7)	799 (26,3)
03 – Capitale-Nationale	106 (15,6)	361 (11,9)
16 – Montérégie	85 (12,5)	293 (9,6)
04 – Mauricie et Centre-du-Québec	61 (9,0)	298 (9,8)
13 – Laval	61 (9,0)	273 (9,0)
<i>Les autres régions</i>	227 (33,3)	1 015** (33,4)
Total	681	3 039

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

** Une grande partie de ce nombre de cas confirmés de travailleurs (695/1015 ou 68 %) provient principalement de trois régions : Chaudière-Appalaches (334 cas), Lanaudière (184 cas) et Estrie (177 cas).

Tableau 3 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux, selon un découpage des régions sociosanitaires, semaine CDC 44, 2020

Découpage des régions sociosanitaires	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion
	N (%*)	
Montréal et Laval	202 (29,7)	1 072 (35,3)
Ceinture du Grand Montréal ^a	103 (15,1)	329 (10,8)
Autres régions du Québec ^b	376 (55,2)	1 638 (53,9)
Total	681	3 039

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

^a **La ceinture du Grand Montréal** comprend la région 14 -Lanaudière, les réseaux locaux de services (RLS) de Deux-Montagnes – Mirabel Sud, RLS de la Rivière-du-Nord – Mirabel-Nord et RLS de Thérèse-De Blainville de la région 15 -Laurentides ainsi que le RLS de Champlain et le RLS Pierre-Boucher de la région 16 -Montérégie.

^b **Autres régions du Québec** : 01 -Bas-Saint-Laurent, 02 -Saguenay–Lac-Saint-Jean, 03 -Capitale-Nationale, 04 -Mauricie et Centre-du-Québec, 05 -Estrie, 07 -Outaouais, 08 -Abitibi-Témiscamingue, 09 -Côte-Nord, 10 -Nord-du-Québec, 11 -Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 12 -Chaudière-Appalaches, 17 -Nunavik, 18 -Terres-Cries-de-la-Baie-James, les RLS d'Antoine-Labelle (1511), RLS des Laurentides (1512), RLS des Pays-d'en-Haut (1513) et RLS d'Argenteuil (1514) de la région 15 -Laurentides, les RLS du Haut-Richelieu-Rouville (1612), RLS de Richelieu-Yamaska (1622), RLS Pierre de -Saurel (1623), RLS de Vaudreuil-Soulanges (1631), RLS du Suroît (1632), RLS du Haut-Saint-Laurent (1633) et RLS de Jardins-Roussillon (1634) de la région 16 -Montérégie.

Figure 1 Comparaison des observations hebdomadaires du nombre de milieux en situation d'écllosion pour les semaines CDC 26 à 44

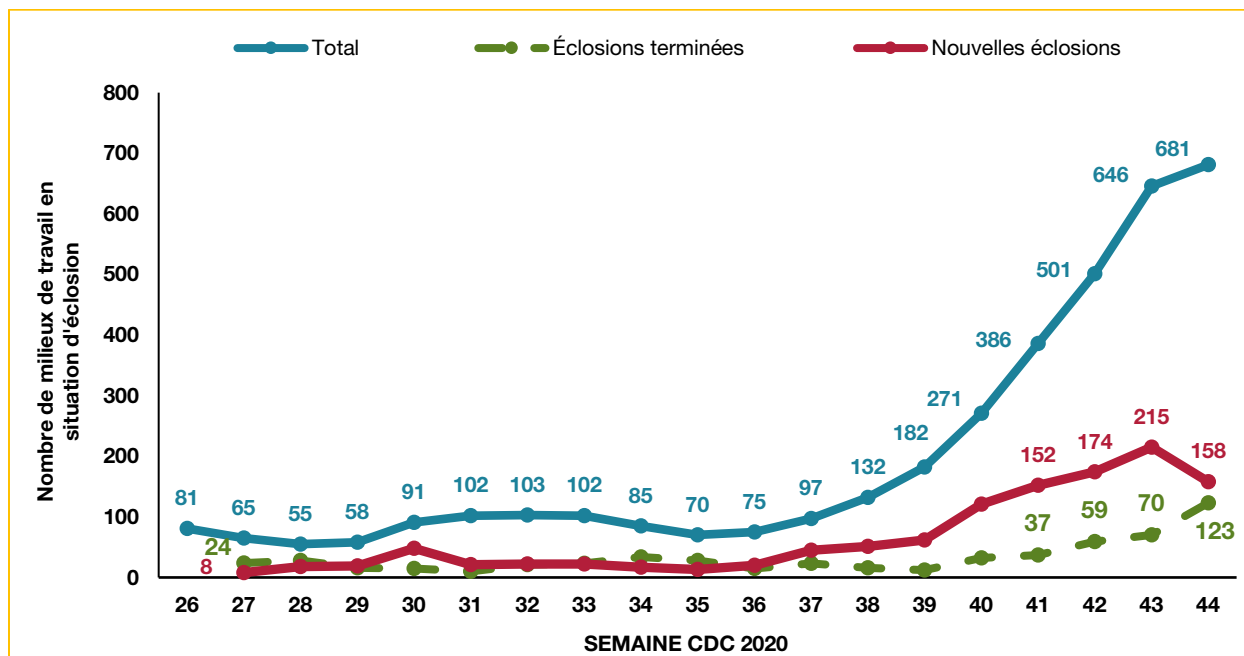
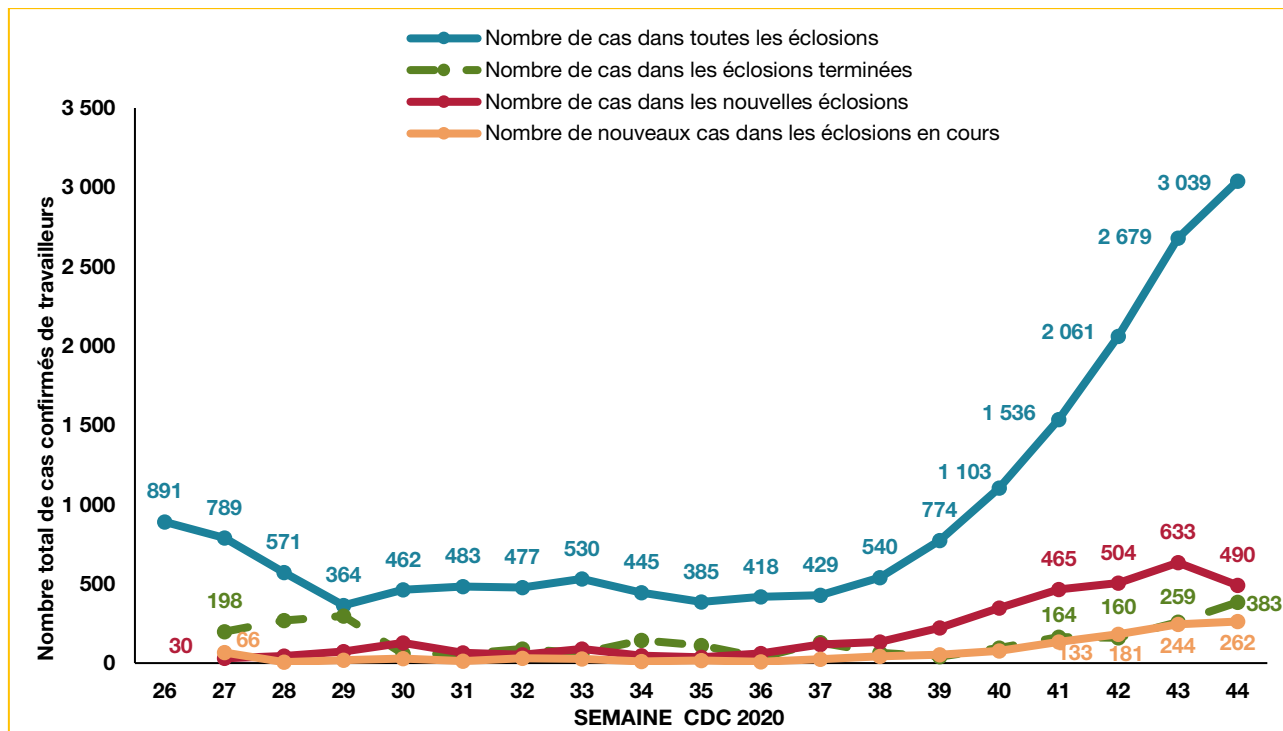


Figure 2 Comparaison des observations hebdomadaires du nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion, pour les semaines CDC 26 à 44

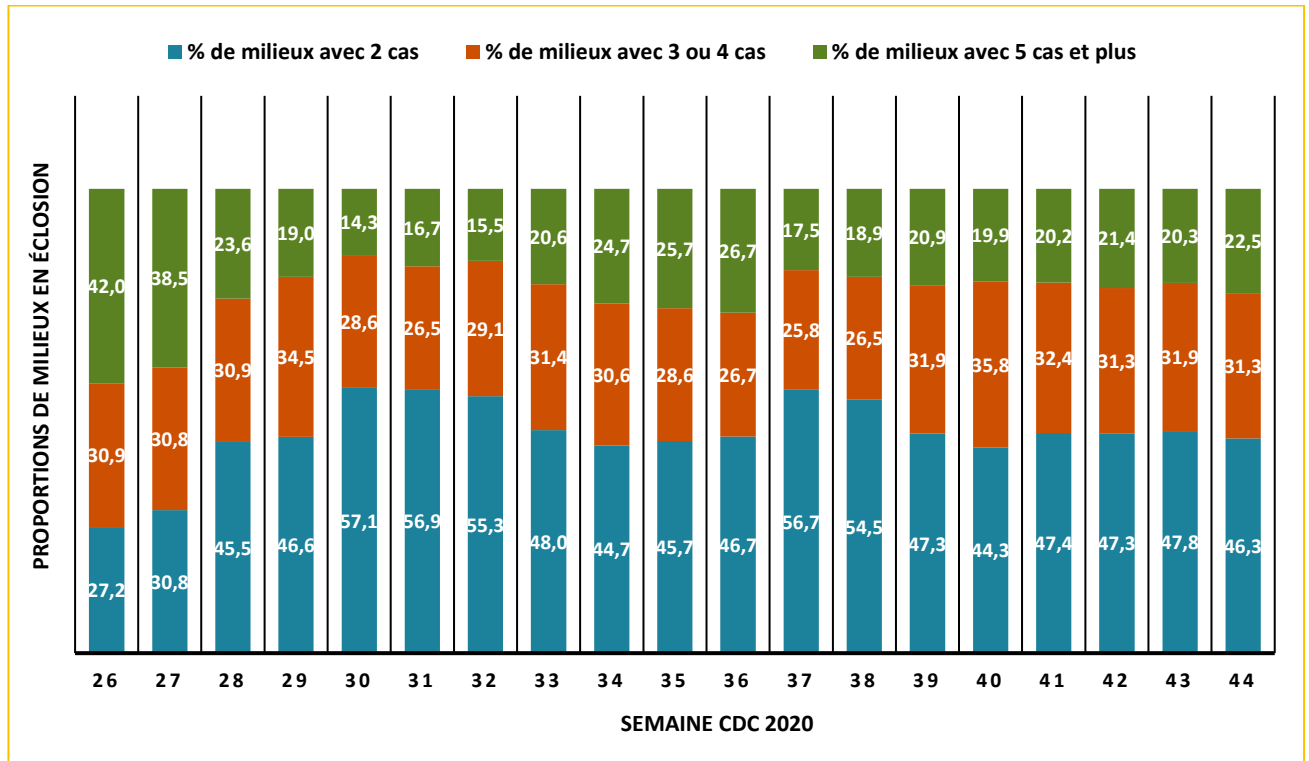


26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44
21-27 juin	28 juin-4 juillet	5-11 juillet	12-18 juillet	19-25 juillet	26 juillet-1er août	2-8 août	9-15 août	16-22 août	23-29 août	30 août-5 sept.	6-12 sept.	13-19 sept.	20-26 sept.	27 sept-3 oct	4-10 oct	11-17 oct.	18-24 oct.	25-31 oct.

Note : En raison de corrections apportées par trois régions, neuf cas confirmés ont été retirés pour la semaine 43. Le calcul du nombre total de cas pour la semaine 44 doit donc en tenir compte : 2 679 (total des cas, semaine 43) - 383 cas (écllosions terminées) + 490 cas (nouvelles écllosions) + 262 (nouveaux cas dans situations en cours) - 9 cas (retirés) = 3 039 (total des cas, semaine 44).

Figure 3

Répartition des milieux de travail selon la catégorie de nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion : variation entre les semaines CDC 26 à 44



Nombre moyen de cas par écloision	11,0	12,1	10,4	6,3	5,1	4,7	4,6	5,2	5,2	5,5	5,6	4,4	4,1	4,2	4,1	4,0	4,1	4,1	4,5
Nombre médian de cas par écloision	4,0	4,0	3,0	3,0	2,0	2,0	2,0	3,0	3,0	3,0	3,0	2,0	2,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Nombre total de milieux en situation d'écloision	81	65	55	58	91	102	103	102	85	70	75	97	132	182	271	386	501	646	681

Tableau 4

Répartition des milieux de travail selon la catégorie de nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion, semaine CDC 44, 2020

Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Milieux de travail en situation d'écllosion	
	Nombre	%*
2 cas	315	46,3
3 à 4 cas	213	31,3
5 à 9 cas	107	15,7
10 à 19 cas	36	5,3
20 cas et plus	10	1,5
Total	681	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

Tableau 5 Les principales activités économiques avec le plus grand nombre de milieux de travail en situation d'éclosion, semaine CDC 44, 2020

Activité économique (CAEQ à 2 chiffres) avec détails des activités	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	Nombre de régions concernées
Commerces de détail	129	433	13
▪ 60 Aliments, boissons, médicaments et tabac	52	182	13
▪ 63 Véhicules automobiles, pièces et accessoires	30	108	11
▪ 64 Marchandises diverses ^a	15	41	6
▪ 62 Meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	12	47	6
▪ 61 Chaussures, vêtements, tissus et filés	8	19	4
▪ 65 Autres commerces de détail ^b	7	23	5
▪ 69 Commerces de détail hors magasin ^c	5	13	5
Construction (voir interprétation et limites en annexe)	56	185	11
▪ 42 Entrepreneurs spécialisés	33	124	10
▪ 40 Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	22	59	9
▪ 44 Services relatifs à la construction	1	2	1
Commerces de gros	48	193	9
▪ 52 Produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	15	72	7
▪ 57 Machines, matériel et fournitures	11	39	6
▪ 59 Produits divers ^d	10	27	7
▪ 56 Articles de quincaillerie, matériel de plomberie et de chauffage et matériaux de construction	8	42	6
▪ 55 Véhicules automobiles, pièces et accessoires	2	9	2
▪ 51 Produits pétroliers	1	2	1
▪ 54 Articles ménagers	1	2	1
10 Industries des aliments (Abattage et conditionnement de la viande; autres industries de produits alimentaires...)	43	422	9
92 Restauration	41	128	11

^a Détaillants d'articles variés (sport, maison, quincaillerie, etc.), magasins-entrepôt, magasins à bas prix, commerces de marchandises diverses et friperies.

^b Trois commerces de bois et de matériaux de construction, deux bijouteries, un magasin-entrepôt et un commerce de produits de beauté.

^c Deux cabinets d'assurance, une firme d'actuaire-conseil, un bureau d'administration (dans une boulangerie) et un commerce de réparation de fenêtres.

^d Quatre commerces d'articles de sport, un commerce de produits de plastique, un commerce de meubles, un distributeur de produits spécialisés pour fenêtres, deux commerces de produits pour la maison et un magasin de tissu.

Tableau 6 Les principales activités économiques avec le plus grand nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion, semaine CDC 44, 2020

Activité économique (CAEQ à 2 chiffres) avec détails des activités	Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'écllosion	Nombre total de milieux de travail en situation d'écllosion	Nombre de régions concernées
Commerces de détail	433	129	13
▪ 60 Aliments, boissons, médicaments et tabac	182	52	13
▪ 63 Véhicules automobiles, pièces et accessoires	108	30	11
▪ 62 Meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	47	12	6
▪ 64 Marchandises diverses ^a	41	15	6
▪ 65 Autres commerces de détail ^b	23	7	5
▪ 61 Chaussures, vêtements, tissus et filés	19	8	4
▪ 69 Commerces de détail hors magasin ^c	13	5	5
10 Industries des aliments (Abattage et conditionnement de la viande; autres industries de produits alimentaires...)	422	49	9
77 Services aux entreprises (Services d'avocat, de notariat ou de comptabilité...)	304	39	9
Commerces de gros	193	48	9
▪ 52 Produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	72	15	7
▪ 56 Articles de quincaillerie, matériel de plomberie et de chauffage et matériaux de construction	42	8	6
▪ 57 Machines, matériel et fournitures	39	11	6
▪ 59 Produits divers ^d	27	10	7
▪ 55 Véhicules automobiles, pièces et accessoires	9	2	2
▪ 51 Produits pétroliers	2	1	1
▪ 54 Articles ménagers	2	1	1
Construction (voir interprétation et limites en annexe)	185	56	11
▪ 42 Entrepreneurs spécialisés	124	33	10
▪ 40 Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	59	22	9
▪ 44 Services relatifs à la construction	2	1	1

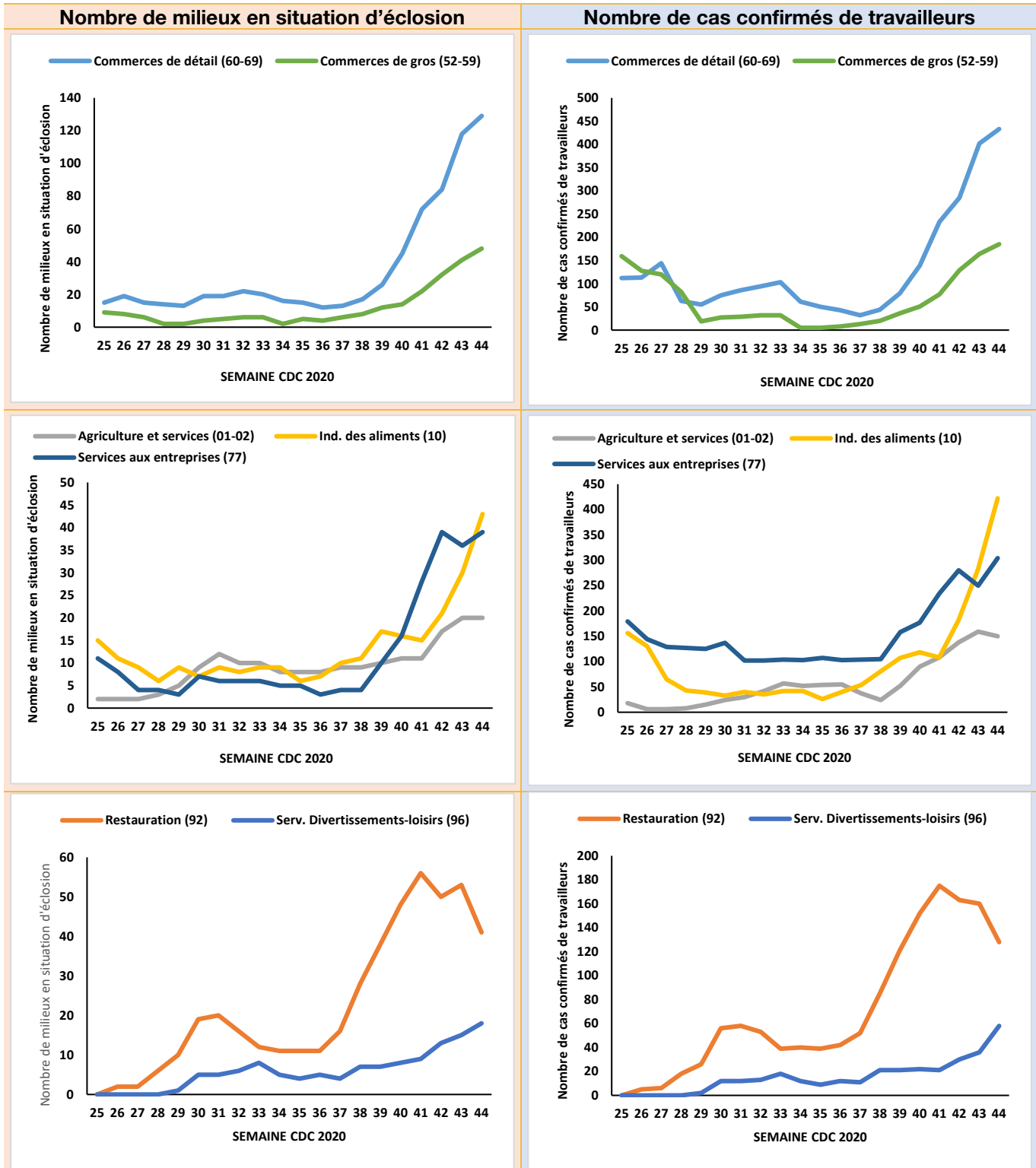
^a Détaillants d'articles variés (sport, maison, quincaillerie, etc.), magasins-entrepôt, magasins à bas prix, commerces de marchandises diverses et friperies.

^b Trois commerces de bois et de matériaux de construction, deux bijouteries, un magasin-entrepôt et un commerce de produits de beauté.

^c Deux cabinets d'assurance, une firme d'actuaire-conseil, un bureau d'administration (dans une boulangerie) et un commerce de réparation de fenêtres.

^d Quatre commerces d'articles de sport, un commerce de produits de plastique, un commerce de meubles, un distributeur de produits spécialisés pour fenêtres, deux commerces de produits pour la maison et un magasin de tissu.

Figure 4 Variation du nombre de milieux en situation d'écllosion et du nombre de cas confirmés de travailleurs, entre les semaines CDC 25 à 44, dans les sept secteurs d'activité économique les plus touchés (codes à deux chiffres de la Classification des Activités Économiques du Québec (CAEQ))



Répartition par activité économique

Tableau 7 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les divisions d'activités économiques, semaine CDC 44, 2020

Divisions des activités économiques du Québec	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
A – Agriculture et services relatifs à l'agriculture	20	2,9	150	4,9
B – Pêche et piégeage	0	0	0	0
C – Exploitation forestière et services forestiers	2	0,3	5	0,2
D – Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	5	0,7	16	0,5
E – Industries manufacturières	153	22,5	925	30,4
F – Construction (voir interprétation et limites en annexe)	56	8,2	185	6,1
G – Transports et entreposage	42	6,2	179	5,9
H – Communications et autres services publics ^a	18	2,6	53	1,7
I – Commerces de gros	48	7,0	193	6,4
J – Commerces de détail	129	18,9	433	14,2
K – Intermédiaires financiers et assurances	13	1,9	38	1,3
L – Services immobiliers et agences d'assurances	5	0,7	15	0,5
M – Services aux entreprises	39	5,7	304	10,0
N – Services gouvernementaux	33	4,8	169	5,6
O – Services d'enseignement ^b	4	0,6	16	0,5
P – Services de santé et services sociaux	25	3,7	85	2,8
Q – Hébergement et restauration	45	6,6	139	4,6
R – Autres services ^c	44	6,5	134	4,4
Ensemble des secteurs	681	100,0	3 039	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

^a Distribution de gaz, entreprises de production d'énergie, services de télécommunication, services environnementaux, bureau de poste, services de messagerie et de livraison...

^b Un centre de formation de hockey, un centre de recherche, un studio de musique et un centre spécialisé dans les activités parascolaires sportives.

^c Services de divertissements et de loisirs (golfs, centres sportifs, club sportif, centre de ski, centre de plein air, salon de quilles, orchestre, troupe de cirque...), services personnels et domestiques (salons de coiffure-barbier, salons d'esthétique, service de blancherie, spa...), divers services relatifs aux bâtiments et aux habitations, services de location d'automobiles et de camions, service de réparation, service de conciergerie, service de photographie, service d'extermination et autres services.

Tableau 8 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les grands groupes d'activités économiques, semaine CDC 44, 2020

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
01 – Agriculture	16	2,3	79	2,6
02 – Services relatifs à l'agriculture	4	0,6	71	2,3
03 – Pêche et piégeage	0	0	0	0
04 – Exploitation forestière	1	0,1	3	0,1
05 – Services forestiers	1	0,1	2	0,1
06 – Mines	3	0,4	9	0,3
07 – Extraction du pétrole et de gaz naturel	0	0	0	0
08 – Carrières	2	0,3	7	0,2
09 – Services miniers	0	0	0	0
10 – Industries des aliments	43	6,3	422	13,9
11 – Industries des boissons	0	0	0	0
12 – Industries du tabac	0	0	0	0
15 – Industries des produits en caoutchouc	1	0,1	2	0,1
16 – Industries des produits en matière plastique	10	1,5	32	1,1
17 – Industries du cuir et des produits connexes	2	0,3	10	0,3
18 – Industries textiles de première transformation	5	0,7	17	0,6
19 – Industries des produits textiles	0	0	0	0
24 – Industries de l'habillement	5	0,7	25	0,8
25 – Industries du bois	13	1,9	58	1,9
26 – Industries du meuble et articles d'ameublement	0	0	0	0
27 – Industries du papier et produits en papier	5	0,7	24	0,8
28 – Imprimerie, édition et industries connexes	6	0,9	19	0,6
29 – Industries de première transformation des métaux	4	0,6	24	0,8
30 – Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	16	2,3	52	1,7
31 – Industries de la machinerie (sauf électrique)	2	0,3	7	0,2
32 – Industries du matériel de transport	10	1,5	79	2,6
33 – Industries des produits électriques et électroniques	10	1,5	81	2,7
35 – Industries des produits minéraux non métalliques	8	1,2	35	1,2
36 – Industries du pétrole et du charbon	2	0,3	9	0,3
37 – Industries chimiques	8	1,2	23	0,8
39 – Autres industries manufacturières	3	0,4	6	0,2
40 – Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	22	3,2	59	1,9
42 – Entrepreneurs spécialisés (voir interprétation et limites en annexe)	33	4,8	124	4,1
44 – Services relatifs à la construction	1	0,1	2	0,1

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
45 – Transports	37	5,4	168	5,5
46 – Transports par pipelines	0	0	0	0
47 – Entreposage	5	0,7	11	0,4
48 – Communications	12	1,8	32	1,1
49 – Autres services publics	6	0,9	21	0,7
50 – Commerces de gros de produits agricoles	0	0	0	0
51 – Commerce de gros de produits pétroliers	1	0,1	2	0,1
52 – Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	15	2,2	72	2,4
53 – Commerces de gros de vêtements, chaussures, tissus et mercerie	0	0	0	0
54 – Commerces de gros d'articles ménagers	1	0,1	2	0,1
55 – Commerces de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	2	0,3	9	0,3
56 – Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	8	1,2	42	1,4
57 – Commerces de gros de machines, matériel et fournitures	11	1,6	39	1,3
59 – Commerces de gros de produits divers	10	1,5	27	0,9
60 – Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	52	7,6	182	6,0
61 – Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	8	1,2	19	0,6
62 – Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	12	1,8	47	1,5
63 – Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	30	4,4	108	3,6
64 – Commerces de détail de marchandises diverses	15	2,2	41	1,3
65 – Autres commerces de détail	7	1,0	23	0,8
69 – Commerces de détail hors magasin	5	0,7	13	0,4
70 – Intermédiaires financiers de dépôts	12	1,8	34	1,1
71 – Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	0	0	0	0
72 – Sociétés d'investissement	0	0	0	0
73 – Sociétés des assurances	1	0,1	4	0,1
74 – Autres intermédiaires financiers	0	0	0	0
75 – Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	4	0,6	11	0,4
76 – Agences d'assurances et agences immobilières	1	0,1	4	0,1
77 – Services aux entreprises	39	5,7	304	10,0
81 – Services de l'administration fédérale	3	0,4	25	0,8
82 – Services de l'administration provinciale	16	2,3	75	2,5
83 – Services des administrations locales	14	2,1	69	2,3
84 – Organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux	0	0	0	0
85 – Services d'enseignement ^a (voir interprétation et limites en annexe)	4	0,6	16	0,5

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
86 – Services de santé et services sociaux	25	3,7	85	2,8
91 – Hébergement	4	0,6	11	0,4
92 – Restauration	41	6,0	128	4,2
96 – Services de divertissements et de loisirs ^b	18	2,6	58	1,9
97 – Services personnels et domestiques ^c	11	1,6	30	1,0
98 – Associations	0	0	0	0
99 – Autres services ^d	15	2,2	46	1,5
Ensemble des secteurs	681	100,0	3 039	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

^a Un centre de formation de hockey, un centre de recherche, un studio de musique et un centre spécialisé dans les activités parascolaires sportives.

^b Golfs, centres et clubs sportifs, centre de ski, centre de plein air, salon de quilles, orchestre, troupe de cirque...

^c Salons de coiffure-barbier, salons d'esthétique, service de buanderie, spa...

^d Entreprises de services relatifs aux bâtiments et aux habitations, services de location d'automobiles et de camions, service de réparation, service de conciergerie, service de photographie, service d'extermination et autres services

Tableau 9 Grands groupes d'activités économiques selon les augmentations les plus importantes (≥ 20) du nombre de cas confirmés de travailleurs dans les milieux en situation d'éclosion entre les semaines CDC 44 et CDC 43, 2020

Grands groupes d'activité économique (code CAEQ à 2 chiffres)	Semaine 44		Semaine 43		Augmentation entre les semaines 44 - 43	
	Milieux en éclosion	Cas confirmés	Milieux en éclosion	Cas confirmés	Milieux en éclosion	Cas confirmés
10 – Industries des aliments	43	422	30	283	13	139
77 – Services aux entreprises	39	304	36	249*	3	54
45 – Transports	37	168	30	123	7	45
33 – Industrie des produits électriques et électroniques	10	81	7	56**	3	22
96 – Services de divertissements de loisirs	18	58	15	36	3	22
TOTAL	147	1 033	118	747	29	286

* Une correction (retrait d'un cas) a été apportée par une région au nombre de cas confirmés dans un établissement en situation d'éclosion, inclus dans ce grand groupe d'activités, pour la semaine 43.

** Une correction (retrait de trois cas) a été apportée par une région au nombre de cas confirmés dans un établissement en situation d'éclosion, inclus dans ce grand groupe d'activités, pour la semaine 43.

Tableau 10 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les secteurs d'activité économique, semaine CDC 44, 2020

Groupe sectoriel (CNESST)	Secteurs d'activité économique (code SAE de la CNESST)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
		Nombre	%*	Nombre	%*
I	01 - Bâtiment et travaux publics (voir interprétation et limites en annexe)	56	8,2	185	6,1
	02 - Industrie chimique	8	1,2	23	0,8
	03 - Forêt et scieries	4	0,6	22	0,7
	04 - Mines, carrières et puits de pétrole	5	0,7	16	0,5
	05 - Fabrication de produits en métal	16	2,3	52	1,7
II	06 - Industrie du bois (sans scierie)	11	1,6	41	1,3
	07 - Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	11	1,6	34	1,1
	08 - Fabrication d'équipement de transport	10	1,5	79	2,6
	09 - Première transformation des métaux	4	0,6	24	0,8
	10 - Fabrication de produits minéraux non métalliques	8	1,2	35	1,2
III	11 - Administration publique	33	4,8	169	5,6
	12 - Industrie des aliments et boissons	43	6,3	422	13,9
	13 - Industrie du meuble et des articles d'ameublement	0	0	0	0
	14 - Industrie du papier et activités diverses	5	0,7	24	0,8
	15 - Transport et entreposage	42	6,2	179	5,9
IV	16 - Commerce	177	26,0	626	20,6
	17 - Industrie du cuir	2	0,3	10	0,3
	18 - Fabrication de machines (sauf électriques)	2	0,3	7	0,2
	19 - Industrie du tabac	0	0	0	0
	20 - Industrie textile	5	0,7	17	0,6
V	21 - Autres services commerciaux et personnels	128	18,8	577	19,0
	22 - Communications, transport d'énergie et autres services publics	18	2,6	53	1,7
	23 - Imprimerie, édition et activités annexes	6	0,9	19	0,6
	24 - Fabrication de produits du pétrole et du charbon	2	0,3	9	0,3
	25 - Fabrication de produits électriques	10	1,5	81	2,7
VI	26 - Agriculture	20	2,9	150	4,9
	27 - Bonneterie et habillement	5	0,7	25	0,8
	28 - Enseignement et services annexes ^a	4	0,6	16	0,5
	29 - Finances, assurances et affaires immobilières	18	2,6	53	1,7
	30 - Services médicaux et sociaux	25	3,7	85	2,8
	31 - Chasse et pêche	0	0	0	0
	32 - Industries manufacturières diverses	3	0,4	6	0,2
Ensemble des secteurs		681	100,0	3 039	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

^a Un centre de formation de hockey, un centre de recherche, un studio de musique et un centre spécialisé dans les activités parascolaires sportives.

- ▶ La part du nombre de milieux de travail en situation d'éclosion dans les groupes sectoriels I, II et III¹ est resté stable depuis la semaine dernière (38 % c. 37 %).
- ▶ Cependant, il y a une hausse de 3 % des cas confirmés dans ces mêmes groupes (43 % c. 40 %). La hausse qui a touché les groupes I, II et III, sur un mois, soit depuis la semaine 41, est de 15 % (43 % c. 28 %).
- ▶ Les groupes sectoriels IV, V et VI représentent 62 % des situations d'éclosions et 57 % des cas confirmés.

Tableau 11 Répartition des milieux de travail en situation d'éclosion et des cas confirmés de travailleurs dans ces milieux depuis le début de la situation d'éclosion, selon les groupes sectoriels², semaine CDC 44, 2020

Groupe sectoriel (CNESST)	Nombre total de milieux de travail en situation d'éclosion		Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion	
	Nombre	%*	Nombre	%*
I	89	13,1	298	9,8
II	44	6,5	213	7,0
III	123	18,1	794	26,1
IV	186	27,3	660	21,7
V	164	24,1	739	24,3
VI	75	11,0	335	11,0
Total	681	100,0	3039	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, le total ne correspond pas à 100 %.

¹ Groupes sectoriels définis par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

² Dans la situation actuelle de pandémie, des services de soutien pour lutter contre la COVID-19 ont été offerts aux établissements, des groupes sectoriels IV à VI, alors qu'habituellement ils ne sont pas couverts parce que non assujettis aux obligations associées au programme de prévention et au programme de santé spécifique prévus par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).

ANNEXE

Méthode

Population ciblée

- ▶ Milieux de travail, excluant les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires. Cependant, pour le secteur de la santé, cela inclut des milieux privés (cliniques privées, services ambulanciers, etc.)³ qui sont intégrés dans la vigie depuis la semaine qui a débuté le 2 août (CDC 32).
- ▶ Les chantiers de construction qui ont été introduits depuis la semaine du 30 août (CDC 36).

Source de données

- ▶ Les données ont été recueillies par les équipes régionales de santé au travail de chaque direction régionale de santé publique (DSPu), à partir des échanges et de l'étroite collaboration avec leurs équipes régionales en maladies infectieuses.
- ▶ Les critères d'identification, d'extraction et de transmission des données utilisés par les régions sont identiques.
- ▶ Les données régionales ont été transmises⁴ à l'équipe surveillance en santé au travail de l'INSPQ. Le jumelage avec des données provenant du système d'information en santé au travail (SISAT) a permis l'ajout de descripteurs sur l'activité économique du milieu de travail et son lieu géographique, à partir du numéro (No-ÉTA) attribué à chaque établissement du Québec qui cotise à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).
- ▶ Une procédure permet aux régions d'attribuer un No-ÉTA fictif pour les établissements non repérés dans le SISAT et de préciser le code d'activité économique.

Analyses

- ▶ Deux indicateurs sont produits et sont déclinés par type d'activité économique⁵ et région sociosanitaire :
 - ▶ Nombre de milieux de travail en situation d'éclosion (selon la définition de cas qui suit);
 - ▶ Nombre total de cas confirmés de travailleurs dans les milieux de travail depuis le début de la situation d'éclosion.

³ Ces secteurs ne sont pas concernés par la vigie dans les milieux de soins qui se concentre sur les travailleurs des établissements de santé (CH, CHSLD, RI-RTF, RPA) qui disposent d'un service de santé ou d'un service de prévention et de contrôle des infections.

⁴ Données transmises le 3 novembre 2020 pour la semaine du 25 au 31 octobre 2020.

⁵ Selon la Classification des activités économiques du Québec (CAEQ, 1984).

Définition

Définition d'éclosion dans le milieu de travail : Présence de deux cas confirmés ou plus au cours d'une période de 14 jours, sans nécessairement qu'il y ait de lien épidémiologique entre les cas⁶ (définition plus sensible, de manière à être plus alerte). Une éclosion est terminée si aucun nouveau cas n'est survenu au cours des 28 jours suivant la date de déclaration du dernier cas confirmé⁷ (utilisée comme *proxy* de la date de la dernière présence dans le milieu de travail).

Semaines CDC, 2020

Semaine CDC	Date
25	14 au 20 juin
26	21 au 27 juin
27	28 juin au 4 juillet
28	5 au 11 juillet
29	12 au 18 juillet
30	19 au 25 juillet
31	26 juillet au 1 ^{er} août
32	2 au 8 août
33	9 au 15 août
34	16 au 22 août
35	23 au 29 août
36	30 août au 5 septembre
37	6 au 12 septembre
38	13 au 19 septembre
39	20 au 26 septembre

Semaine CDC	Date
40	27 septembre au 3 octobre
41	4 au 10 octobre
42	11 au 17 octobre
43	18 au 24 octobre
44	25 au 31 octobre
45	1 ^{er} au 7 novembre
46	8 au 14 novembre
47	15 au 21 novembre
48	22 au 28 novembre
49	29 novembre au 5 décembre
50	6 au 12 décembre
51	13 au 19 décembre
52	20 au 26 décembre
53	27 décembre au 2 janvier

Interprétation et limites

- ▶ **Précision importante :** les équipes d'enquête des directions de santé publique sont fortement sollicitées avec la hausse du nombre de cas déclarés. Cela a un impact sur les délais de saisie et de validation des données nécessaires à la vigie des éclosions dans les milieux de travail, donc sur le nombre réel d'éclosions et de cas confirmés pour la semaine de vigie. Les données rapportées sont donc celles disponibles au moment de la date de transmission des données par les régions.
- ▶ Comme il s'agit d'une vigie prospective, le présent rapport ne permet donc pas de dresser un portrait des éclosions terminées depuis le début de la pandémie (février/mi-juin 2020).

⁶ Niveaux plus sensible ou plus spécifique possibles au niveau régional : un (1) seul cas OU deux (2) cas ou plus avec lien épidémiologique.

⁷ À noter que pour la semaine du dimanche 25 octobre au samedi 31 octobre 2020, période couverte par ce rapport, le dernier cas confirmé dans les milieux de travail a été déclaré entre le 4 et le 31 octobre 2020.

- ▶ En raison de la définition utilisée, ces données ne reflètent pas nécessairement le fait qu'une transmission de la COVID-19 soit survenue dans les milieux de travail. En conséquence, le terme « en situation d'écllosion » a été choisi plutôt que « foyer d'écllosion », qui est une notion référant à une transmission dans le milieu.
- ▶ Concernant la sur ou la sous-estimation :
 - ▶ Il existe une possible sous-estimation du nombre de milieux en situation d'écllosion. La vigie doit considérer tous les cas confirmés de travailleurs ayant été présents physiquement dans le milieu de travail dans les 14 jours précédents la date de début des symptômes (excluant les cas en télétravail ou en congé). En effet la source de données V10 a été récemment remplacée par le système d'information Trajectoire de santé publique (TSP) (« Plateforme Akinox »). Ainsi la notion de présence du travailleur dans le milieu de travail au cours des 14 jours précédant le début des symptômes ne se retrouve pas encore dans la plateforme.
 - ▶ Certains délais dans le traitement des données au niveau régional (compilation des cas) peuvent occasionner une sous-estimation du nombre réel de milieux de travail en situation d'écllosion et du nombre total de cas confirmés de travailleurs pour la semaine de vigie visée dans ce rapport. Cette sous-estimation pourrait être accentuée par l'augmentation importante du nombre de cas déclarés récemment qui sollicite fortement les équipes des directions de santé publique pour les enquêtes.
 - ▶ L'utilisation de la date de déclaration du dernier cas confirmé, comme proxy de la date de la dernière journée au travail, peut prolonger de quelques jours la période des 28 jours sans cas confirmé (fin d'écllosion) et ainsi surestimer légèrement le nombre de situations d'écllosion en cours.
 - ▶ Les situations d'écllosion dans des établissements dont les activités sont de compétence fédérale (ports, transports, service postal, etc.) peuvent être sous-estimées. En effet, comme le RSPSAT n'a pas à intervenir dans ces milieux de travail, il arrive que les cas confirmés de travailleurs dans ces établissements ne soient pas comptabilisés par les équipes de santé au travail.
- ▶ Pour le secteur de la construction :
 - ▶ La vigie a d'abord été effectuée depuis la semaine CDC 25 selon l'adresse du siège social de l'employeur. La vigie est maintenant également effectuée (depuis la semaine CDC 36) selon le chantier, c'est-à-dire le lieu physique où les travailleurs ont œuvré.
 - ▶ La vigie selon la région du siège social ne permet pas d'avoir un portrait juste des situations d'écllosion ni de la distribution spatiale dans ce secteur d'activités. Elle reste cependant utile au niveau provincial pour donner une idée du nombre total d'entreprises et de travailleurs affectés par la COVID-19 dans ce secteur lorsqu'il y a au moins deux travailleurs dans une même entreprise.
 - ▶ La vigie selon les chantiers donne un portrait plus juste des situations d'écllosion. Cependant, elle pose des défis d'exhaustivité, car il est fort plausible que des chantiers soient manquants. Une situation d'écllosion sur un chantier peut provenir de deux cas venant de deux entreprises différentes. Tout type de travailleur infecté ayant travaillé sur plus d'un chantier doit être comptabilisé selon l'ensemble des chantiers fréquentés. Le nombre d'entreprises avec des cas confirmés dans une situation d'écllosion est également répertorié, mais sans préciser les activités des sous-traitants impliqués.
 - ▶ Les travailleurs ayant œuvré sur un chantier sont comptabilisés en fonction de la localisation du chantier et également selon l'adresse de l'entreprise. Les résultats des deux modes de vigie (siège social et chantier) ne doivent pas être additionnés.

- ▶ Pour les agences de placement de personnel, l'information est rapportée en fonction de l'entreprise cliente où la personne a travaillé lorsque cette information est connue, ou à défaut, selon l'adresse de l'agence. Les travailleurs d'agence⁸ peuvent également œuvrer dans différentes entreprises. Lorsque seulement l'adresse de l'agence est disponible, cette information reste utile pour donner une idée du nombre total d'agences et de travailleurs affectés dans celles-ci.
- ▶ Dans le secteur des services de santé et services sociaux (grand groupe CAEQ 86 et SAE-CNESST 30), la vigie ne couvrait que quelques établissements (ex. centres adaptés) pour les semaines CDC 25 à 31. Depuis la semaine CDC 32, tous les services de santé hors établissements du réseau public ont été ajoutés (ex. : centres de services sociaux, cabinets de médecins, dentistes, physiothérapeutes, labos médicaux et radiologiques et services ambulanciers, etc.)⁹. Cependant, des contacts avec certaines régions ont permis d'identifier des difficultés pour inclure ces établissements dans la vigie. Des correctifs sont en voie d'être apportés.
- ▶ Les données sur les milieux de travail en situation d'éclosion ne doivent pas servir à l'évaluation de l'application des mesures de contrôle. Elles ne reflètent pas les interventions qui ont eu lieu dans chaque milieu de travail.

⁸ Les éclosions en cours dans les agences de placement de personnel de la santé, qui comportent plusieurs cas confirmés de travailleurs et travailleuses, sont exclues de la présente vigie.

⁹ Toutefois, les établissements de soins aigus et d'hébergement de longue durée (CH, CHSLD), ainsi que les milieux de vie, tant publics que privés (RI, RPA, RTF), restent exclus.

Vigie des situations d'éclosion de COVID-19 dans les milieux de travail, excluant les milieux de soins aigus et d'hébergement de longue durée, de garde et scolaires

Rapport hebdomadaire, semaine CDC 44, du 25 au 31 octobre 2020

AUTEURS

Georges Adib, conseiller scientifique
Richard Martin, conseiller scientifique
France Tissot, conseillère scientifique
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Denis Laliberté, médecin-conseil
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale

Pierre Deshaies, médecin-conseil
Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et
Institut national de santé publique du Québec

G. T. Vigie/Surveillance COVID-SAT
Direction des risques biologiques et de la santé au travail de l'[INSPQ](#)
[Réseau de santé publique en santé au travail](#)

AVEC LA COLLABORATION DES

Professionnels du Réseau de santé publique en santé au travail
Professionnels de maladies infectieuses
Directions régionales de santé publique

REMERCIEMENTS

Des remerciements sont aussi adressés à Marlène Mercier, directrice de la Vigie sanitaire au MSSS pour le mandat confié au GT, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont soutenu le développement de la vigie des éclosions en milieu de travail. De plus, les auteurs remercient toutes les personnes ayant fourni des commentaires et suggestions d'amélioration du rapport hebdomadaire.

SOUS LA COORDINATION SCIENTIFIQUE DE

Marie-Pascale Sassine
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

MISE EN PAGE

Marie-Cécile Gladel
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

